

Rubrique 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

- motomig SG2 wire 550.5 - motomig SG3 wire 552.5
- motomig SG2 wire 550.7 - motomig SG3 wire 552.7
- motomig SG2 wire 550.8 - motomig SG3 wire 552.8
Fil de soudage conforme aux normes EN ISO 14341 - A G 3Si1 et AWS 5.18 ER 70-S6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisé comme consommable de soudage MIG/MAG
Il n'est pas recommandé pour toute utilisation autre que celle prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Motomig, S.A.
Rua Tomé de Barros Queirós, 135
Zona Industrial das Ervasas
3830-252 Ílhavo
Portugal
Tel: +351 234 320 900
Fax: +351 234 320 916
E-mail: geral@motofil.com
Site: www.motofil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CIAV (Centre d'Information Anti-Poisons) – Portugal: +351 800 250 250
CareChem 24 – Europe: +44 (0) 1235 239 670
Numéro Européen d'Urgence: 112

Rubrique 2 | Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Dans l'état où il est commercialisé, il se présente comme:

- Odeur: Inodore
- État: Fil de soudage solide. Insoluble dans l'eau
- Non inflammable
- Non réactif

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la législation de l'UE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: Non applicable

Mots-signal: Non applicable

Mentions de danger (H) et conseils de prudence (P): Voir rubrique 16

2.3. Autres dangers

Lors de la manipulation du produit, il est recommandé d'utiliser des gants pour éviter de légères coupures et le contact avec la peau.

Les dangers associés à ce produit surviennent uniquement pendant le processus de soudage, notamment les températures élevées, les rayonnements non ionisants, les chocs électriques, les particules incandescentes, les fumées et gaz métalliques, notamment le monoxyde de carbone, l'ozone et les composés nitreux, ainsi que les incendies et les explosions.

- **Inhalation:** L'inhalation des fumées de soudage peut provoquer des nausées, des vertiges, l'irritation du nez et de la gorge. La surexposition aux fumées de soudage peut entraîner des dysfonctions pulmonaires. Un système d'aspiration et ventilation suffisants devraient être assurés

- **Ingestion:** Non applicable

- **Contact avec la peau:** Peut provoquer des chocs et des brûlures résultat des projections ou rayonnements non ionisants IR (Infrarouge) et UV (Ultraviolet)
- **Contact avec les yeux:** L'arc électrique peut blesser les yeux
- **Substances PBT ou vPvB :** Ce produit ne contient pas de substances classées PBT ou vPvB dans des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en masse.
- **Perturbateurs endocriniens :** Ce produit ne contient pas de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens.

Rubrique 3 | Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composition du fil	Concentration (w/w (%))	N.º CAS	N.º EINECS	Classification de risques
Fer (Fe)	>91	7439-89-6	231-096-4	Non
Manganèse (Mn)	1,40-1,85	7439-96-5	231-105-1	Non
Silicium (Si)	0,80-1,15	7440-21-3	231-130-8	Non
Carbon (C)	0,06-0,14	7440-44-0	231-153-3	Non
Cuivre (Cu)	<0,35	7440-50-8	231-159-6	Non
Soufre (S)	< 0,025	770434-9	231-722-6	Non
Phosphore (P)	< 0,025	7723-14-0	231-768-7	Non

Remarque : Les classifications de risque sont basées sur la réglementation en vigueur et les concentrations présentes dans le produit.

Rubrique 4 | Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Amener la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et appeler un médecin immédiatement.

Si le patient est inconscient, placez-le en position latérale de sécurité jusqu'à l'arrivée des secours.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Pour les brûlures, laver abondamment avec de l'eau froide. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Si les yeux sont touchés par l'arc électrique ou les fumées, rincer les yeux ouverts avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Choc électrique: Débrancher l'équipement et éloigner la victime des parties actives avec un matériau non conducteur. En cas d'arrêt cardiorespiratoire, pratiquer les premiers secours et appeler un médecin immédiatement

Le sauveteur doit, dans la mesure du possible, utiliser des gants d'examen et/ou tout autre équipement de protection individuelle approprié à la situation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir rubrique 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

No hay más información relevante disponible.

Rubrique 5 | Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Ce matériau n'est pas inflammable. Cependant, l'arc électrique peut provoquer l'ignition de matériaux combustibles. Utiliser des moyens d'extinction appropriés à l'environnement.

-Moyens d'extinction appropriés: Poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone (CO₂)

-Moyens d'extinction inadéquats: Ne pas utiliser de jet d'eau.

-Dangers spécifiques de la substance: Peut libérer des oxydes métalliques lors de la combustion

- Équipement de protection spécial : Utiliser un équipement de protection approprié, y compris des masques

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu peut produire des gaz métalliques toxiques et/ou irritants, pouvant contenir entre autres:

Agent Chimique	N.º CAS
Dioxyde de soufre	10102-44-0
Monoxyde d'azote	10102-43-9
Dioxyde d'azote	7446-09-5
Dioxyde de carbone	124-38-9
Manganèse	7439-96-5
Monoxyde de Carbone	630-08-0
Ozone	10028-15-6

L'arc électrique de soudage ou les étincelles peuvent enflammer des matériaux combustibles et inflammables. Il est recommandé de maintenir la zone de travail propre et exempte de matières inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement respiratoire et des vêtements appropriés à l'environnement.

Rubrique 6 | Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants pour éviter les coupures ou morsures lors de la manipulation du produit solide. Lors du soudage, utilisez un équipement de protection approprié, tel qu'un masque respiratoire et un masque de soudage, offrant une protection adéquate contre les radiations. Protéger les mains, le corps, la tête et le cou avec un matériau ignifuge

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le fil de soudage peut se dégrader avec le temps, évitez le contact avec le sol et la contamination des eaux souterraines

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune précaution particulière car il s'agit d'un matériau solide.

Enlever préférentiellement par des moyens mécaniques et éliminer conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Non applicable.

Rubrique 7 | Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les emballages Motomig doivent être manipulés de manière à éviter les chocs, chutes et s'abîmer.
 Dans le cas de manipulation des fûts, ne pas les lancer ou les rouler. Soulevez toujours les fûts à l'aide des deux poignées latérales afin d'éviter les oscillations brusques.
 Manipuler toujours les consommables de soudage avec des gants afin d'éviter les coupures ou les piqûres, ainsi que l'oxydation de la surface du fil.
 Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
 Se laver les mains après utilisation.
 Éviter d'exposer les femmes enceintes aux travaux de soudure.
 Utiliser dans des endroits bien ventilés et éviter d'inhaler les fumées

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Ne pas superposer les palettes ou mettre plus de 8 niveaux de bobines sur chaque palette.
 L'emballage ne doit pas être stocké ou transporté dans un environnement humide ou avec des liquides susceptibles de se répandre, ni avec des matériaux incompatibles, tels que des acides et des bases forts. Conserver toujours dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisé pour le soudage MIG/MAG.

Rubrique 8 | Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne s'applique pas aux produits solides. Les valeurs limites lors de son utilisation normale peuvent varier selon la législation de chaque pays, les suivants étant quelques agents, à titre indicatif:

Substances où les valeurs limite d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur la zone de travail (Directive (UE) 2017/164, Directive (EU) 2019/1831 et Norme Portugaise NP 1796:2014)

Agentes Químicos	VLE-MP	VLE-CD	Referência
Dioxyde d'azote	0,5 ppm	1 ppm	Directive (UE) 2017/164 Directive (UE) 2019/183
Monoxyde d'azote	2 ppm	-	Directive (UE) 2017/164 Directive (UE) 2019/183
Dioxyde de soufre	0,5 ppm	1 ppm	Directive (UE) 2017/164 Directive (UE) 2019/183
Dioxyde de carbone	5000 ppm	30000 ppm	NP 1796:2014
Manganèse	0,2 mg/m ³ [1] 0,05 mg/m ³ [2]	-	Directive (UE) 2017/164 Directive (UE) 2019/183
Monoxyde de Carbone	20 ppm	100 ppm	Directive (UE) 2017/164 Directive (UE) 2019/183
Ozone	Travail lourd - 0,05 ppm Travail modéré - 0,08 ppm Travail léger - 0,10 ppm Travail ≤2 heures - 0,20 ppm	-	NP 1796:2014

[1] - Fraction inhalable.

[2] - Fraction respirable.

Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VLEP 8h) – Concentration moyenne pondérée pour une journée de travail de 8 heures et une semaine de 40 heures qui considère que pratiquement tous les travailleurs peuvent être exposés, jour après jour, sans effets nocifs sur la santé.
Valeur limite de courte durée (VLCT) – Concentration par laquelle pratiquement tous les salariés peuvent être exposés pendant de courtes périodes, à condition que la valeur VLE-MP en soit pas dépassée et qu'aucun effet en produise pas événements indésirables.

Remarque: Les expositions supérieures à VLE-MP et inférieures à VLE-CT en doivent pas dépasser 15 min et en doivent pas survenir plus de 4 fois par jour. Ces expositions doivent avoir un espacement d'au moins 60 min.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ventilation: Assurer une ventilation et une aspiration suffisants dans la zone de l'arc pour éviter l'inhalation des fumées de soudage. Former le soudeur pour garder la tête loin des fumées de soudage

Protection respiratoire: Il est obligatoire d'utiliser un équipement de protection respiratoire adapté à l'environnement et aux conditions dans lesquelles se déroule le soudage. Soyez particulièrement prudent lors du soudage d'aciers revêtus ou peints qui peuvent libérer des substances dangereuses

Protection des yeux/ du visage: Utilisez un masque de soudage avec des filtres adaptés. Protégez les zones de travail de soudage avec des panneaux ou des rideaux de radioprotection.

Protection de la peau: Protéger les mains, le corps, la tête et le cou afin d'éviter les brûlures causées par les risques thermiques (projections) et les risques d'irradiation (rayonnement non ionisant). Porter des gants de soudage, des masques avec filtres, une cagoule, des tabliers de soudage, des bottes de protection avec lacets protégés, des protections pour les bras et les épaules. Les vêtements doivent être adaptés et résistants : au feu, de préférence ignifuge, à l'électrocution et aux brûlures. Gardez les vêtements propres et secs.

Protection auditive : L'utilisation de protections auditives adaptées est recommandée.

Rubrique 9 | Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Aspect:** Fil de soudage solide
- **Odeur:** Inodore
- **Seuil olfactif:** Non applicable
- **pH:** Neutral
- **Point de fusion/point de congélation:** 1000 °C
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non applicable, fil solide
- **Taux d'évaporation:** Non applicable, fil solide
- **Point d'éclair:** Non applicable
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Pas inflammable, pas combustible
- **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:** Non applicable, pas inflammable et pas combustible
- **Pression de vapeur:** Non applicable, fil solide
- **Densité de vapeur:** Non applicable, pas inflammable et pas combustible
- **Densité relative:** 7,85
- **Solubilité(s):** Insoluble dans l'eau
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé
- **Température d'auto-inflammabilité:** Non applicable, pas combustible
- **Température de décomposition:** Pas déterminé
- **Viscosité:** Non applicable, pas combustible
- **Propriétés explosives:** Pas explosif
- **Propriétés comburantes:** Pas combustible

9.2. Autres informations

Non applicable.

Rubrique 10 | — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce matériau est stable dans les conditions normales. Voir point 10.5

10.2. Stabilité chimique

Ce matériau est stable dans les conditions d'environnement normal, dans les conditions de température et de pression prévisibles pendant le stockage et la manipulation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de dégagement de gaz dangereux, de rayonnements et de projections au moment du soudage
Libération de gaz au contact d'acides forts et de bases fortes

10.4. Conditions à éviter

Pas pertinent

10.5. Matières incompatibles

Le produit est incompatible avec les acides et bases forts qui peuvent générer des gaz et fumées dangereux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les gaz et fumées générés proviennent des produits de décomposition qui sont différents en pourcentage, en quantité et sous la forme des substances énumérées au rubrique 3. En fonctionnement normal, ces produits proviennent de réaction, oxydation ou volatilisation de la matière du fil, du métal de base et un éventuel revêtement de ce dernier. Ainsi la composition et la quantité des produits de dégradation dépend du consommable de soudage, mais également du procédé et de tous les matériaux utilisés dans le procédé de soudage. Certains des produits de réaction attendus peuvent être trouvés dans le point 5.2.

Rubrique 11 | Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë** : L'inhalation de fumées et de gaz de soudage peut être dangereuse pour la santé, en raison du métal contenu dans les particules et gaz émis lors du soudage. Il peut provoquer, entre autres, une irritation des yeux, du nez et de la gorge, une insuffisance respiratoire, une bronchite, des nausées, la fièvre des fondeurs, des lésions rénales, une faiblesse musculaire, une léthargie et des lésions du système nerveux.
- **Corrosion/irritation cutanée**: peut provoquer une irritation cutanée et un arc électrique peut provoquer des brûlures cutanées.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Les fumées et les arcs électriques peuvent provoquer une irritation des yeux et des brûlures.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**: Non disponible
- **Cancérogénicité** : Arc électrique signalé comme cause de cancer de la peau
- **Toxicité pour la reproduction**: Non disponible
- **STOT- exposition unique**: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
- **STOT- exposition répétée**: Non disponible
- **Risque d'aspiration**: Non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

L'inhalation de vapeurs de manganèse peut irriter le nez, la gorge et les poumons, provoquant de la toux ou même un essoufflement. Peut provoquer la fièvre des fondeurs. Une exposition prolongée peut provoquer des lésions cérébrales. Les premiers symptômes incluent des modifications de la parole, de l'équilibre, de l'humeur, une perte des expressions faciales et une mauvaise coordination musculaire. Les symptômes ultérieurs sont identiques à ceux de la maladie de Parkinson.

Ce produit ne contient pas de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens connus, avec des valeurs de 0,1 % ou plus.

Rubrique 12 | Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le processus de soudage produit des particules incandescentes, des fumées et des gaz qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement et la santé

12.2. Persistance et dégradabilité

Faible dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information pertinente n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Potentiel inconnu

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substances identifiées comme perturbateurs endocriniens connus, avec des valeurs de 0,1 % ou plus.

12.7. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas disponible

Rubrique 13 | Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

La gestion des emballages, des déchets métalliques et des résidus de traitements chimiques de surface et de revêtements métalliques, qui implique des opérations de valorisation et d'élimination, doit être effectuée conformément à la législation en vigueur.

Les résidus des consommables de soudage ou du processus de soudage ne doivent pas être jetés sur le sol ou dans l'eau, car ils peuvent s'accumuler dans le sol et les eaux souterraines.

Rubrique 14 | Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Rubrique 15 | Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : aucun ou non pertinent
Règlement (UE) 2020/878 : aucun ou non pertinent
Règlement (UE) n° 453/2010 : aucun ou non pertinent
Règlement (CE) n° 1272/2008 : aucun ou non pertinent
Règlement (CE) n° 790/2009 : aucun ou non pertinent
Règlement (UE) n° 2018/1881 : aucun ou non pertinent
Règlement (UE) n° 2015/830 : aucun ou non pertinent
Directive 2012/18/UE (Seveso III) : aucune ou non pertinente
Directive (UE) 2017/164 : relative à certains composés susceptibles de se former sur le lieu de travail (voir point 8.1)
Directive (UE) 2019/1831 : relative à certains composés susceptibles de se former sur le lieu de travail (voir point 8.1)
NP 1796:2014 : relatif à certains composés pouvant se former sur le lieu de travail (voir point 8.1)
Règlement (UE) n° 2019/1021 (POP) : aucun ou non pertinent

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite pour ce produit.

Rubrique 16 | Autres informations

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos meilleures connaissances jusqu'à la date de publication et sont fournies de bonne foi. Ils doivent être compris comme un guide et ne constituent pas une garantie, car les opérations avec le produit ne sont pas sous notre contrôle et cette société ne sera pas responsable pour les pertes ou dommages qui en résultent. Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur du produit de se conformer et de respecter les lois et règlements applicables au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement et de procéder à des vérifications suffisantes sur l'efficacité. Les salariés impliqués et responsables de la sécurité doivent avoir accès aux informations de ce document afin d'assurer la sécurité dans l'utilisation de ce produit

Classification et étiquetage:

Non classé comme dangereux.

Mentions de danger (H):

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (P):

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P341 S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Réglementation applicable à la fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (UE) 2020/878.